



Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

AVIS SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Commission des affaires collégiales

Congrès extraordinaire
19 octobre 2021
À distance

Fédération étudiante collégiale du Québec

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Claudie Lévesque, vice-présidence

Révision et correction :

Samuel Vaillancourt, présidence

Frédéric Beaudet, coordination aux affaires collégiales

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE	4
LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	4
DES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DU CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	6
PROGRAMME DE BOURSES DE SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE ET À LA RÉUSSITE DES STAGIAIRES	7
DES PROGRAMMES AU SERVICE DE LA POPULATION ÉTUDIANTE PLUTÔT QU'AU SERVICE DU MARCHÉ DU TRAVAIL	9
RECOMMANDATION	9
ACCESSIBILITÉ SOCIOÉCONOMIQUE	9
CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE-ÉTUDE	9
DES POLITIQUES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE-ÉTUDE DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU	10
UN FINANCEMENT ADÉQUAT	11
DIVERSIFIER LES PROCESSUS DE SÉLECTION UNIVERSITAIRES	11
ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE	13
LE PROGRAMME DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE	14
ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ET FORMATION À DISTANCE	15
CONCLUSION	16
RAPPEL DE RECOMMANDATIONS & POSITIONS	17
BIBLIOGRAPHIE	18

INTRODUCTION

Le 2 septembre dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, a annoncé les Plans d'action pour la réussite en enseignement supérieur et pour la santé mentale étudiante, deux plans d'action s'inscrivant dans l'objectif d'atteindre les cibles fixées du Plan stratégique 2021-2023 du ministère de l'Enseignement supérieur.

En rappel, le taux d'obtention d'un diplôme d'étude collégiale (DEC) deux ans après la durée prévue fluctue autour de 60% depuis plusieurs années, de sorte que le ministère avait entamé un vaste chantier sur la réussite étudiante afin d'augmenter la diplomation aux études supérieures. De ce chantier a découlé 19 mesures réparties en quatre axes d'intervention, répertoriées dans le Plan d'action pour la réussite étudiante.

L'axe qui nous intéresse dans le cadre de cet avis est le premier, soit celui sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Par les mesures qu'il propose, le ministère souhaite « [p]ermettre à toutes les personnes qui le désirent d'entreprendre des études à l'enseignement supérieur » (Ministère de l'Enseignement supérieur 2021). Le Plan d'action tel qu'actuellement conçu vise principalement à réduire les barrières informationnelles et motivationnelles aux études supérieures. Cependant, à travers la mesure 1.5, le ministère souhaite s'attarder davantage aux facteurs géographiques et socioéconomiques qui peuvent nuire à l'accessibilité aux études par l'entremise d'un groupe de travail ministériel.

C'est donc afin de s'assurer que soient pris en compte les enjeux touchant la population étudiante collégiale que la Fédération étudiante collégiale du Québec a produit cet avis, dans lequel elle présente des recommandations afin d'accroître l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études supérieures. Le présent avis recense donc l'argumentaire principal de la Fédération à cet effet en plus de soulever de nouvelles pistes de réflexion.

ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

En 2012, une rencontre sous le thème de l'accessibilité et la participation aux études supérieures en prévision du Sommet sur l'Enseignement supérieur avait donné lieu à la définition suivante de l'accessibilité financière:

« L'accessibilité financière désigne les politiques et programmes qui visent à lever les obstacles financiers à l'éducation supérieure pour les personnes à faible revenu » (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie 2012).

Ainsi, la section suivante s'attardera à la précarité financière des personnes étudiantes, en lien avec le Programme d'aide financière aux études ainsi que le Programme de bourses en soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires. Des pistes de solution seront présentées afin de réduire la précarité financière par le biais des deux programmes.

Le Programme d'aide financière aux études

Depuis plusieurs années, la Fédération travaille à ce que soit bonifié le Programme d'aide financière aux études, notamment par le biais de modulations des paramètres qui entrent dans le calcul de l'aide consentie de façon à réduire l'impact des obstacles financiers aux études supérieures. Le pilier des demandes de la FECQ afin que le Programme réponde davantage aux besoins des étudiants est que les dépenses admises, soit les dépenses que le Programme reconnaît qu'une personne étudiante doit faire pour suivre ses études, soient corrigées à la hausse afin que celles-ci correspondent au coût réel de la vie. L'écart entre ce que le gouvernement reconnaît que la personne étudiante doit dépenser et ce qu'elle dépense réellement a notamment déjà été documenté dans une recherche de l'Union étudiante du Québec (UEQ) en 2019. L'UEQ propose en plus qu'un mécanisme d'indexation automatique soit mis en place pour s'assurer que les dépenses admises soient indexées selon l'indice des prix à la consommation non prévisionnel, afin d'éviter les laisser-aller qui ont déjà pu être observés dans l'indexation (Union étudiante du Québec 2019).

Rappel de position :

CASC 26 *La FECQ prône que les montants utilisés dans le calcul des dépenses admises fassent l'objet d'une importante correction à la hausse, afin que ceux-ci reflètent davantage les sommes que doivent payer les étudiants.*

Cependant, les données issues de l'enquête nationale *Derrière ton écran*, réalisée par la FECQ à l'automne 2020, nous mènent à penser qu'un travail de fond doit être fait sur la structure du calcul, en plus des bonifications nécessaires aux dépenses admises. Rappelons que le calcul de l'aide consentie découle de la contribution financière attendue des parents selon leur revenu. Ainsi, le Programme d'aide financière aux études, par son caractère supplétif, reconnaît un certain montant que le ménage doit investir dans les études de la personne étudiante, puis verse à celle-ci la différence nécessaire pour atteindre les dépenses admises et financer ses études.

Le tableau ci-dessous illustre la contribution financière attendue du ménage selon le revenu

TABLEAU 12 Contribution financière attendue des parents aux études de leurs enfants, selon le Règlement sur l'aide financière aux études¹

0 \$ à 45 000 \$	0 \$
45 001 \$ à 72 000 \$	0 \$ sur les premiers 45 000 \$ et 19% sur le reste
72 001 \$ à 82 000 \$	5 130 \$ sur les premiers 72 000 \$ et 29% sur le reste
82 001 \$ à 92 000 \$	8 030 \$ sur les premiers 82 000 \$ et 39% sur le reste
92 001 \$ et +	11 930 \$ sur les premiers 92 000 \$ et 49% sur le reste

Tableau 1 Contribution financière attendue des parents aux études de leurs enfants, selon le Règlement sur l'aide financière aux études, issu de *Derrière ton écran*

Toutefois, les données issues de l'enquête *Derrière ton écran* montrent que le ménage ne contribue pas réellement à la hauteur attendue aux études de la personne étudiante.

TABLEAU 13 Répartition de la population étudiante répondante selon le revenu des parents et leur contribution financière (%)

Revenu familial	5 130 \$ ou moins	5 131 \$ à 11 930 \$	11 931 \$ ou plus
Ensemble (n : 1592)	95,4	3,1	1,5
Moins de 45 000 \$ (n : 363)	94,9	2,8	2,2
De 45 001 \$ à 72 000 \$ (n : 324)	97,3	1,5	1,2
De 72 001 \$ à 82 000 \$ (n : 183)	97,7	2,1	-
De 82 001 \$ à 92 000 \$ (n : 173)	94,2	4,6	1,2
De 92 001 \$ et plus (n : 549)	93,2	4,9	2,0

Tableau 2 Répartition de la population étudiante répondante selon le revenu des parents et leur contribution financière, issu de *Derrière ton écran*

Ce que l'on remarque de ces données est évident : la contribution financière des parents ne varie pas en fonction de leur revenu et rares sont les parents qui contribuent financièrement selon ce qui est attendu d'eux. Ainsi, il est évident que les étudiant.es reçoivent moins d'argent de l'aide financière aux études (AFE) que ce dont ils et elles ont besoin, puisqu'on tient pour acquis qu'ils et elles ont accès à davantage d'argent que ce qu'ils et elles ont réellement. Pour cette raison, la FECQ demande que soient ajustés les paliers de contribution des parents afin que ceux-ci soient davantage cohérents avec la contribution réelle des parents.

Rappel de position

CASC 20 Que soient ajustés les paliers de contribution des parents du Règlement sur l'Aide financière aux études afin qu'ils reflètent davantage la réelle contribution des parents de la population étudiante.

Des modifications à la structure du calcul de l'aide financière aux études

Malgré un argumentaire déjà établi en matière de bonifications du Programme d'aide financière aux études, la FECQ a cherché de nouvelles pistes d'action au problème énoncé ci-haut, soit celui de la contribution réelle du ménage, qui a des impacts non négligeables sur l'accessibilité au programme d'aide financière aux études. Pour ce faire, la Fédération a fait appel à Pier-André Bouchards St-Amant, chercheur à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), qui a étudié les modifications les plus pertinentes, selon son expertise, à apporter à l'AFE pour augmenter son accessibilité et sa pertinence.

Intégration de la contribution parentale à la déclaration de revenus

Selon nos données, et selon Bouchard St-Amant, une grande problématique de l'aide financière aux études se situe dans le fait que les parents ne contribuent pas réellement à la hauteur de ce qui est attendu d'eux financièrement aux études de leur(s) enfant(s). S'il est possible de diminuer la contribution parentale directement dans le calcul de l'aide financière aux études, soit une modification paramétrique, le chercheur considère qu'il pourrait être d'autant plus pertinent de modifier la structure même du programme et que la contribution parentale soit incluse à la déclaration de revenus provinciale :

Au même titre que les autres retenues à la source instiguées par Revenu Québec, le montant serait prélevé au rythme de versement des paies des parents. Au moment de la déclaration d'impôt, si ce parent est capable de démontrer qu'il a bel et bien fait un transfert de revenus équivalent ou supérieur à la contribution étudiante calculée, il peut alors appliquer les montants cotisés à sa déclaration d'impôt (et bénéficier des transferts de crédits/déductions applicables dans le régime fiscal actuel). Au contraire, si le parent est incapable de démontrer le transfert (ou ne démontre qu'un transfert partiel), les montants retenus pourraient alors servir de transfert (complet ou partiel) à l'étudiante (St-Amant 2021).

Ainsi, selon le chercheur, le fait de retenir la contribution parentale à la source permettrait de s'assurer que la population étudiante reçoive l'argent qui lui est dû selon le calcul de l'aide financière aux études, et donc, puisse avoir les sommes nécessaires pour entamer et poursuivre des études supérieures.

Recommandation

1. *Que le Programme d'aide financière aux études soit modifié afin que la contribution parentale soit incluse à la déclaration de revenus provinciale afin de s'assurer que la population étudiante ait accès à ces sommes.*

Atteinte progressive du statut d'indépendance des parents

Une autre problématique liée à la contribution parentale est que les étudiant.es collégiaux.ales sont rarement considéré.es indépendant.es de leurs parents. Cela a pour impact, comme nommé plus haut, que le calcul de l'aide financière aux études prenne en considération la contribution parentale dans la contribution du ménage, et donc, puisse réduire l'admissibilité d'une personne étudiante à l'aide financière aux études.

Bouchard St-Amant propose, à cet effet, de considérer le statut d'indépendance des parents selon un système progressif plutôt que binaire. En d'autres mots, si l'étudiant.e est présentement considéré comme dépendant.e ou indépendant.e de ses parents, il semblerait qu'il soit plus judicieux de reconnaître que la personne étudiante acquiert progressivement son autonomie et, conséquemment, l'indépendance financière des parents.

Concrètement, cette reconnaissance progressive des parents modifierait le calcul de l'aide financière aux études, puisque, graduellement, une partie de la contribution parentale serait retirée de celui-ci, jusqu'à ce que la personne étudiante atteigne l'indépendance complète de ses parents selon les critères présentement utilisés (atteinte de 90 crédits universitaires, mariage, être plusieurs années indépendant de ses parents, etc).

La reconnaissance progressive permettrait ainsi d'augmenter l'aide consentie aux étudiant.e.s en retirant une partie de la contribution parentale du calcul. Pour fin de discussion, on pourrait imaginer un pourcentage de réduction pour chaque année d'étude complétée. Elle serait ensuite complètement éliminée à l'atteinte des autres critères binaires usuels, partiellement nommés ci-haut. Cette modification au calcul permettrait de représenter plus justement la réalité de l'indépendance financière des étudiant.es et aurait pour effet d'augmenter l'aide consentie, et donc, l'accessibilité financière aux études supérieures.

Recommandation

2. *Que le statut d'indépendance des parents soit reconnu comme étant progressif plutôt que binaire afin que la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études diminue graduellement au cours du parcours scolaire d'une personne étudiante.*

En terminant, il serait possible de combiner ces deux mesures afin que la contribution parentale soit incluse à la déclaration de revenus provinciale, mais qu'elle diminue progressivement. De cette façon, on s'assurerait que la contribution parentale se rende à la population étudiante, mais elle serait progressivement moins grande de sorte que l'aide consentie serait progressivement plus élevée.

Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires

Un des obstacles financiers à l'accessibilité et la poursuite des études supérieures est, sans aucun doute, la réalisation de stages lors du parcours d'étude. Rappelons que ce sont 61,5% des stagiaires qui disent éprouver des difficultés financières lors de la réalisation d'un stage (Duhaim 2018). Cela s'explique, notamment, par le fait que le nombre d'heures consacrées au stage ne permet pas toujours d'entretenir un emploi en parallèle des études et que des dépenses supplémentaires sont souvent associées à la réalisation du stage, comme l'achat du matériel ou la délocalisation pour la poursuite du stage.

Le ministère a compris cet enjeu puisqu'à l'automne 2019 est entré en vigueur le Programme de bourses en soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires. En effet, le Programme est une « solution proposée quant au soutien financier des stagiaires » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2019) qui vise à « encourager les futurs diplômés à persévérer dans leurs études et à les réussir et, ainsi, à contribuer à la réussite éducative des élèves et des étudiants ou, alors, à la santé physique et mentale de la population » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2019). Ainsi, ce sont les étudiant.es des cinq techniques incluses admissibles au Programme (Soins infirmiers, Techniques d'éducation à l'enfance, Techniques

d'éducation spécialisée, Techniques d'inhalothérapie et Techniques de travail social) qui peuvent recevoir une bourse pour leur dernier stage d'étude.

Après deux ans d'application, le Programme est actuellement en cours de révision par le ministère et le Conseil du trésor. La FECQ a produit, en prévision de cette révision, un [Avis](#) dans lequel elle proposait des modifications afin de perfectionner le Programme et de s'assurer que le soutien financier soit maximisé.

D'abord, la Fédération, mise au fait par le réseau que certaines techniques qui répondent actuellement aux critères ne sont pas admissibles au Programme, a tenté de déterminer si cette hypothèse s'avérait véridique. Au terme des recherches, au moins trois techniques ont été identifiées comme répondant aux critères sans toutefois être admissibles au Programme, soit Soins préhospitaliers d'urgence, Technologie de radiodiagnostic et Technologie de médecine nucléaire. Si la Fédération a pu, facilement, identifier que trois techniques avaient été oubliées, qu'en est-il des autres techniques? Pour cette raison, la Fédération demande que, dans le cadre de la révision, le ministère de l'Enseignement supérieur approfondisse ses recherches pour déterminer quelles techniques ont été oubliées, puis les rende admissibles au Programme. Ce premier pas permettrait d'augmenter le nombre de bénéficiaires au Programme de bourses, et donc, augmenterait l'accessibilité financière aux études supérieures.

Ensuite, la FECQ souhaite rappeler que la bourse est remise en deux versements à la population étudiante admissible: un premier au début du stage, puis le deuxième si le stage est réussi. On comprend que l'objectif de ce deuxième versement est de « motiver » la personne étudiante à réussir son stage. Cependant, on peut douter de l'effet réel de cette deuxième bourse, puisqu'une personne étudiante a le plus besoin de ces sommes en cours de session, et non à la fin de celle-ci. Encore une fois, pour réduire les obstacles financiers à la poursuite des études supérieures, la FECQ demande que l'intégralité de la bourse soit remise au cours de la période de stage de la personne étudiante afin de l'aider à subvenir à ses besoins.

Rappel de positions

CASC 681 *Que le MES approfondisse ses recherches afin de déterminer les programmes des domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation qui semblent avoir été oubliés par les ministères concernés lors de l'élaboration du programme en plus de relever les iniquités engendrées par le programme.*

CASC 683 *Que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) révise le Programme de bourses en soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires afin de résorber les iniquités entre les programmes techniques des domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation.*

Recommandation

3. *Que dans le cadre du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires, la bourse soit remise en intégralité au cours de la période de stage, et non partiellement conditionnelle à la réussite, afin de garantir une meilleure accessibilité financière aux études des stagiaires.*

En terminant, ces modifications à des programmes déjà existants pourraient permettre, aux yeux de la Fédération, de lever quelques obstacles à l'accessibilité financière aux études supérieures en plus d'assurer de meilleures chances de réussite et de persévérance au sein de la population étudiante.

Des programmes au service de la population étudiante plutôt qu'au service du marché du travail

Bien que la Fédération salue le Programme de bourse de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires et son impact sur la précarité financière étudiante, elle ne peut que se décevoir de l'objectif moins noble du Programme, soit de « répondre aux besoins de recrutement dans les professions auxquelles conduisent les formations ciblées » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2019). En effet, cela fait en sorte que les critères d'admissibilité au Programme sont au service du marché du travail plutôt que des conditions d'étude des stagiaires.

La Fédération tient à rappeler que la formation technique n'est pas un moyen de pourvoir les postes vacants des domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux, entre autres. Le gouvernement doit cesser de valoriser certaines professions en raison de la rareté relative de main-d'œuvre dans un domaine d'emploi. Autrement, cela donne lieu à des programmes basés sur des critères conjoncturels.

Recommandation

4. *Que le gouvernement du Québec cesse de moduler les Programmes d'aide financière aux besoins du marché du travail, puisque cela peut engendrer des iniquités dans le réseau collégial.*

ACCESSIBILITÉ SOCIOÉCONOMIQUE

L'accessibilité socioéconomique et culturelle réfère à l'« ensemble de mesures visant à aider les étudiants et étudiantes à entreprendre des études supérieures, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles (sexe, âge, état de santé), éducatives (cheminement scolaire), familiales (scolarité des parents, revenu des parents, soutien et perception de l'éducation) et culturelles (langue maternelle et appartenance à une communauté culturelle) » (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie 2012).

Si l'Axe 3 du Plan d'action sur la réussite en Enseignement supérieur vise à favoriser les initiatives permettant d'accroître la persévérance et la réussite de la population étudiante dans sa diversité, il faut d'abord s'attaquer à l'accessibilité aux études supérieures de la diversité étudiante. Bien que, depuis plusieurs années, on observe une diversification des profils étudiants (Conseil supérieur de l'éducation 2019), il reste un travail à faire pour accroître cette diversité d'étudiant.es et leur offrir les outils nécessaires à la réussite et la persévérance.

Conciliation travail-famille-étude

Un premier volet de l'accessibilité socioéconomique aux études est l'accès aux études supérieures des parents et des proches aidant.es.

[U]n milieu scolaire plus inclusif peut augmenter le nombre d'inscriptions de parents-étudiants dans l'établissement, car ils seront davantage attirés par toutes les mesures mises en place pour les soutenir dans leurs études tout en tenant compte de leur situation particulière de parent (Nadeau 2015 cité dans Tremblay 2021).

Ainsi, si un milieu scolaire inclusif des parents-étudiants augmente leur accessibilité aux études supérieures, il importe de mettre en place les mesures nécessaires pour garantir que le milieu réponde à leurs besoins. Cependant, on remarque que rares sont les cégeps qui garantissent des accommodements aux parents-étudiants :

- Seulement 16 cégeps offrent des services aux parents-étudiantes, outre les centres de la petite enfance (CPE);
- Uniquement 6 cégeps offrent le statut de parents-étudiants, qui confère certains avantages aux parents aux études;
- Aucun cégep n'est présentement doté d'une politique de conciliation travail-famille-étude (CTFÉ) (Tremblay 2021).

La tendance générale que l'on observe dans le réseau est donc qu'environ 70% des cégeps n'offrent pas de services aux parents-étudiants. Ainsi, l'ensemble des personnes touchées par la CTFÉ ne sont pas garanties de se retrouver dans un milieu d'étude inclusif, qui favorisera leur accessibilité aux études supérieures ainsi que leur persévérance et leur réussite. De plus, le fait qu'aucune politique ne soit présentement adoptée dans les établissements collégiaux laisse place à des accommodements informels, et donc, qui dépendent de la sensibilisation du milieu aux enjeux de CTFÉ. Ainsi, « on ne garantit pas au parent-étudiant d'être accommodé, puisque l'accommodement relève de la discrétion du membre du personnel de l'établissement d'enseignement ou encore de son employeur » (Tremblay 2021). Cela laisse donc place à de grandes disparités en matière d'accessibilité à des accommodements pour les personnes étudiantes dans le réseau, et donc, un certain stress lié à l'incertitude de pouvoir recevoir des accommodements au besoin (Tremblay 2021). C'est donc ainsi que la Fédération considère que les établissements collégiaux doivent mettre en place des politiques de conciliation travail-famille-étude, ainsi que des mesures concrètes afin de s'assurer que les cégeps deviennent des milieux inclusifs des parents-étudiants, et donc, favorisent leur accessibilité aux études supérieures.

Des politiques de conciliation travail-famille-étude dans l'ensemble du réseau

Si la Fédération, et plusieurs autres acteurs (Tremblay 2021), se sont positionnés afin que les établissements d'études supérieures se dotent d'une politique de conciliation travail-famille-étude, le député d'Hochelaga-Maisonneuve, Alexandre Leduc, a déposé le 30 septembre dernier, le projet de loi n° 791, *Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur*¹. Ce projet de loi oblige les établissements d'enseignement supérieur concernés, dont les cégeps, à se doter d'une politique de CTFÉ, en plus d'y prescrire les éléments qui doivent s'y retrouver, dont la création d'un statut de parent-étudiant.

La Fédération considère qu'il serait pertinent d'aller de l'avant avec ce projet de loi afin d'uniformiser les pratiques de CTFÉ dans les établissements d'études supérieures, et ainsi favoriser l'accessibilité, la réussite et la persévérance des parents-étudiants.

Cependant, pour s'assurer que les politiques couvrent réellement l'ensemble des enjeux de CTFÉ et pour faciliter la tâche aux administrations des cégeps, la Fédération considère qu'il serait essentiel de mettre en place un guide de rédaction de politique. La FECQ avait produit, afin de représenter le point de vue étudiant sur la question, [une politique type annotée](#), c'est-à-dire un modèle de politique dont les différentes mesures étaient justifiées. Inspiré de cette politique, ainsi que des récents travaux sur la CTFÉ, le ministère de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec le ministère de la Famille, se chargerait de rédiger un guide de rédaction de politiques de CTFÉ afin d'accompagner et de faciliter la tâche des cégeps.

Recommandation

¹ Projet de loi n° 791 (dépôt et 1^{ère} lecture – 30 septembre 2021), 1^{ère} sess., 42^e légis. (Qc)

5. *Que l'Assemblée nationale assure le cheminement législatif du projet de loi n° 791 afin de l'adopter avant la fin du mandat du gouvernement actuel.*
6. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec le ministère de la Famille, rédige un guide de rédaction de politique de CTFÉ afin que celles-ci cernent l'intégralité de la question de la CTFÉ.*

Un financement adéquat

Cependant, si l'on souhaite que les mesures concrètes prévues dans le cadre des politiques soient appliquées, il est essentiel que les établissements collégiaux reçoivent un financement adéquat pour la rédaction et la mise en place de celles-ci.

Présentement, le financement de la rédaction de politiques passe par le Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants. Ce Programme, du ministère de la Famille, permet d'offrir un soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur afin que celles-ci se dotent de politiques de CTFÉ. Il offre donc un soutien financier à la hauteur de 20 000\$ par projet, et ce, pour 10 projets par année.

Cependant, si l'on souhaite que l'ensemble des établissements collégiaux se dotent de politiques dans la prochaine année, il serait essentiel que ceux-ci aient accès aux fonds nécessaires pour le faire, mais aussi pour mettre en place les mesures incluses dans le plan. Comme il s'agit de mesures qui auront un impact majeur sur l'enseignement supérieur, la Fédération pense que ces sommes devraient passer par le régime budgétaire et financier des cégeps, notamment. Les établissements collégiaux devraient recevoir au moins 20 000\$ pour la rédaction d'une politique type, excepté les cégeps qui ont déjà reçu les sommes issues du Programme² ainsi que des sommes additionnelles pour assurer la mise en place des mesures prévues à la politique.

Le Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants pourrait demeurer, en parallèle, afin de soutenir les initiatives ponctuelles des établissements collégiaux et des associations de parents-étudiants, par exemple. Il pourrait toujours accorder des sommes de 20 000\$ et procéder par appel de projets afin d'allouer des sommes supplémentaires aux établissements ou associations qui en font la demande et qui sont retenus.

Recommandation

7. *Que soit ajoutée au régime budgétaire et financier des cégeps une enveloppe spécifique pour la mise en place de politiques de conciliation travail-famille-étude et la mise en application de celles-ci afin de s'assurer que les établissements collégiaux puissent devenir des milieux scolaires inclusifs des parents-étudiants.*

Diversifier les processus de sélection universitaires

Un moyen concret, aux yeux de la Fédération, d'augmenter l'accessibilité socioéconomique aux études supérieures est de travailler à diversifier les processus de sélection aux programmes contingentés du baccalauréat. Un avis détaillé sur la question sera rendu public d'ici la mi-novembre, toutefois, il est possible dès maintenant de poser quelques constats.

² Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux-Montréal, Cégep Marie-Victorin, Cégep de l'Outaouais.

Notons d'abord que ces processus de sélection, dont la cote R est le plus connu et le plus utilisé dans le réseau, servent, par définition, à réduire l'accessibilité à certains programmes d'étude. Si la Fédération comprend qu'il est essentiel de contingenter certains programmes en raison des taux de placement sur le marché du travail ou du nombre de places réduites dans les universités, elle se questionne toutefois sur l'impact des processus présentement utilisés sur l'accessibilité socioéconomique aux études supérieures.

Portrait des processus de sélection aux programmes contingentés du baccalauréat sur la base du DEC en bref:

- 97 des 164 programmes contingentés du baccalauréat (60%) utilisent uniquement la cote de rendement au collégial comme critère de sélection;
- Parmi les 67 programmes qui utilisent d'autres critères de sélection que la cote R, ce ne sont pas toutes les universités qui offrent ces programmes qui utilisent d'autres critères;
- Seulement 2 programmes contingentés ne tiennent pas en compte la cote de rendement au collégial (1,2%) (Bureau de coopération interuniversitaire 2020).

Ainsi, on remarque que la cote de rendement au collégial prédomine dans les critères de sélection universitaires. Deux questions se posent alors: veut-on réellement sélectionner les candidat.es au baccalauréat uniquement sur la base de leur rendement scolaire? Et, si oui, la cote de rendement au collégial est-elle réellement un critère de sélection objectif et exempt de biais?

Des [simulations réalisées à partir du calcul actuel de la cote de rendement au collégial](#), menées par des syndicats enseignants, ont permis de démontrer que la force du groupe avait un impact trop important sur la cote de rendement au collégial et que cela engendrait des iniquités sociales.

Certains collèges peuvent se permettre de faire une sélection plus serrée lors des admissions afin que la force du groupe soit élevée, et donc, que les cotes R soient favorisées par la force du groupe. On pense notamment aux collèges privés et certains cégeps réputés forts misant sur la force du groupe pour favoriser l'attraction d'étudiant.es. Cependant, la littérature témoigne du fait que les personnes étudiantes issues d'écoles secondaires privées ou de classes « enrichies » ont généralement des performances scolaires plus élevées que leurs pairs de classes régulières au public (Frenette et Ping Ching Winnie Chan 2015). Ces personnes étudiantes qui fréquentent des écoles privées évoluent généralement dans des familles avantagées financièrement et socialement. De cette façon, les personnes étudiantes de milieux plus aisés peuvent se permettre d'entrer dans un collège privé ou dans un cégep réputé fort, et possiblement, augmenter leur cote de rendement au collégial en raison de l'IFGZ. Ainsi, il semblerait que le statut socioéconomique d'une personne étudiante ait un poids non négligeable sur la cote de rendement au collégial. Au contraire, les personnes étudiantes qui fréquentent des collèges situés dans un bassin géographique où la situation socioéconomique est moins favorable pourraient se voir désavantagées par l'impact de la force du groupe, puisque la population étudiante s'y retrouvant serait moins susceptible d'avoir eu accès à de hauts rendements scolaires au secondaire, ce qui aurait un impact sur l'IFGZ (FECQ, 2021).

Ainsi, il semble juste d'affirmer que la cote de rendement au collégial peut nuire à l'accessibilité socioéconomique aux études supérieures, notamment puisqu'elle favorise les personnes étudiantes avec un bagage social et économique avantageux. Pour cette raison, les universités devraient tendre vers des processus de sélections aux programmes contingentés du baccalauréat plus humains et diversifiés.

Ainsi, si le ministère veut réduire les obstacles socioéconomiques à l'accessibilité aux études supérieures, il serait intéressant que des mesures soient mises en place pour diversifier les méthodes de sélection universitaires. À cet effet, la Fédération pense qu'il serait possible de s'inspirer de quelques universités qui sont en processus de mettre en place, lentement, une réforme de l'admission au baccalauréat. Par exemple, l'Université de Montréal, dans son plan d'action *Pour l'équité et l'inclusion 2020-2023*, s'est dotée de mesures pour l'« Approfondissement de la réflexion menée dans diverses facultés sur la mesure dans laquelle le processus de sélection des candidats et candidates est inclusif, [l']expérimentation de pistes complémentaires à cet égard et [l']évaluation de leur impact sur les clientèles sous-représentées » (Université de Montréal 2020). On observe aussi que l'université McGill tend à diversifier ses processus d'admission, notamment dans le programme de droit, et invite les candidat.es à inscrire, dans leur texte autobiographique, s'ils et elles proviennent d'une communauté sous-représentée (Université McGill s.d.). Cependant, ce ne sont pas toutes les universités qui ont entamé de tels processus. Si l'on souhaite que celles-ci se mobilisent pour diversifier les processus de sélection aux programmes contingentés du baccalauréat et réduisent le poids de la cote R, cela doit passer par un cadre institutionnel, comme un plan d'équité, diversité et inclusion, par exemple.

Rappel de positions

- CASC X1** *Que les universités québécoises se dotent d'objectifs et de mesures visant à réformer les processus de sélection aux programmes contingentés du baccalauréat afin de réduire le poids des performances académiques dans les processus et favoriser une plus grande accessibilité aux études supérieures.*
- CASC X2** *Que les universités québécoises adoptent une diversité de processus de sélection aux programmes contingentés au baccalauréat afin de parvenir à une représentation plus complète de chacune des personnes candidates, et ainsi, accroître l'accessibilité aux études universitaires.*

ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Lorsqu'on réfère à l'accessibilité géographique, on réfère à « la possibilité de poursuivre une formation dans un lieu d'enseignement situé près de son lieu de résidence ou de travail » (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie 2012).

Le problème qu'on observe présentement, et qui peut considérablement nuire à l'accessibilité géographique, est que les estimations du ministère de l'Enseignement supérieur pour l'effectif scolaire de 2017 à 2026 montrent que certains cégeps de région devront affronter une baisse d'effectif importante dans les prochaines années, alors que les cégeps des grands centres pourraient voir une hausse de jusqu'à 30% de leur effectif (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2017).

D'ailleurs, pour répondre à cette hausse envisagée, la ministre McCann a annoncé la création de près de 22 000 places dans les cégeps francophones de Montréal pour les 10 prochaines années (Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur 2021). Bien que la FECQ reconnaisse l'investissement de la ministre pour encourager la vitalité des cégeps francophones, elle ne peut que se questionner sur les mesures qui seront prises afin de pallier à la baisse d'effectifs des cégeps de région. Au sens de la Fédération, il faut prendre en considération le réseau dans sa globalité et s'assurer d'un rééquilibrage entre la fréquentation des cégeps de grands centres et celle des cégeps de région.

Le Programme de mobilité étudiante

Institué en 2016-2017, le Programme de mobilité étudiante interrégionale permet à une personne étudiante de recevoir une bourse pour suivre sa formation dans un cégep visé par une baisse démographique. Au terme de sa phase pilote, le programme a été reconduit avec une bonification financière. Ainsi, pour les trois prochaines années, les établissements visés par une baisse d'effectif étudiant se diviseront annuellement 1 880 000\$ (Ministère de l'Enseignement supérieur 2021).

Ce que la Fédération a pu identifier comme problématique de la phase pilote du Programme est qu'il remplissait partiellement ses objectifs en raison du nombre modéré d'étudiant.es s'y inscrivant. En effet, lors de la rédaction de son Avis sur le Programme de mobilité interrégionale, la Fédération a consulté les personnes responsables du Programme dans les établissements. Ceux-ci nous ont fait part du fait que plusieurs personnes qui ont bénéficié de la bourse ont appris en cours de parcours qu'ils étaient admissibles au Programme. Ainsi, ces personnes avaient déjà choisi d'étudier dans le cégep; la bourse n'a donc pas été un incitatif pour fréquenter le cégep. Cela s'explique, notamment, par le fait que la publicisation du Programme se fait à l'échelle de la région du cégep. Comment souhaite-t-on attirer des étudiant.es des grands centres vers les cégeps de région si la publicisation d'un programme national se fait uniquement à l'échelle locale? Si l'on souhaite que le Programme assure la vitalité des cégeps de région visés par une baisse d'effectif, et donc, contribue à l'accessibilité géographique, il faut que celui-ci soit largement publicisé afin d'attirer des étudiant.es des grands centres.

Pour cela, la FECQ propose qu'une mesure du Plan d'action sur l'accessibilité aux études supérieures soit d'assurer la promotion nationale du Programme de mobilité interrégionale. Cette mesure pourrait se décliner en plusieurs actions :

- Assurer une large campagne de publicisation nationale;
- Assurer la promotion, notamment par les conseiller.ères en orientation, du programme au secondaire;
- La mise sur pied d'un site web propre au Programme, qui référencerait l'ensemble des cégeps et des programmes d'étude admissibles;
- Etc (Fédération étudiante collégiale du Québec 2021).

Ces mesures, décrites plus en détail dans l'Avis sur le Programme de mobilité étudiante interrégionale, doivent être orientées afin que le Programme soit pris en considération dans la décision du cégep fréquenté par les futures personnes étudiantes. De cette façon, le Programme pourrait réellement devenir un incitatif à étudier en région, et donc, favoriser la vitalité des cégeps de région et l'accessibilité géographique aux études supérieures.

Rappel de positions

CASC 371 *Que le MES travaille à systématiser le contact de l'élève de secondaire 4 et 5 avec le Programme de mobilité étudiante interrégionale, de sorte qu'il soit au cœur du choix de l'établissement.*

CASC 372 *Qu'une campagne de publicisation nationale visant à faire connaître le programme soit financée et déployée par le ministère de l'Enseignement supérieur.*

CASC 373 *Qu'un site web national soit créé et qu'il vise à rassembler de manière centrale toute l'information concernant le Programme de mobilité étudiante;*

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ET FORMATION À DISTANCE

On ne peut parler d'accessibilité aux études supérieures sans parler de formation à distance (FAD). En effet, la formation à distance a été construite pour garantir une accessibilité accrue aux études (Jacquinot 1993, cité dans St-Onge et Vidal 2021). Puisqu'elle lève les contraintes géographiques et temporelles, entre autres, la FAD permet d'augmenter l'accessibilité aux études supérieures.

C'est d'ailleurs une des retombées envisagées du chantier eCampus, maintenant appelé Campus numérique, le futur répertoire de l'offre de la FAD en enseignement supérieur :

Ce projet vise à favoriser l'accessibilité aux études supérieures dans toutes ses dimensions. En tant que vitrine, ce projet permettrait également d'offrir davantage de visibilité à l'offre de FAD des établissements québécois et d'accroître ainsi son attractivité auprès des étudiants de toutes provenances (Ministère de l'Enseignement supérieur 2020).

Ainsi, il semblerait que la formation à distance soit à mettre de l'avant si l'on souhaite assurer une offre de formation accessible sur l'ensemble du territoire. Cependant, la Fédération se permet d'émettre certaines réserves. D'abord, une note de cadrage produite par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) soulève à notre attention la notion de fracture numérique, qui réfère aux inégalités liées à l'accessibilité aux outils technologiques numériques et au savoir-faire pour les utiliser (Brotcorne 2020, cité dans St-Onge et Vidal 2021). Bien que le Plan d'action numérique soulève cette fracture et vise la réduire « notamment chez le personnel enseignant, les élèves et les parents » en « soutenant le développement des compétences numériques des élèves et du personnel enseignant » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2018), il en demeure qu'une partie de la population étudiante n'a toujours pas les outils numériques nécessaires pour suivre la formation à distance. Rappelons que l'enquête *Derrière ton écran* soulevait que près de 10% des personnes répondantes n'avaient pas accès à un ordinateur dans leur logement pendant la crise et 10% n'avaient pas accès à Internet haute-vitesse (Fédération étudiante collégiale du Québec 2021).

De plus, notons que la formation à distance retire les contraintes géographiques au recrutement d'étudiant.es. La Fédération ne peut s'empêcher de souligner que cela pourrait potentiellement entraver la vitalité de certains cégeps, notamment ceux de petite taille, puisqu'une personne étudiante pourrait s'inscrire à un cégep de grande taille qui, possédant les moyens financiers nécessaires pour un déploiement optimal de la FAD, serait davantage réputé :

Le projet du eCampus soulève également des inquiétudes à l'égard de la territorialité et de la répartition de l'offre de formation parmi les établissements collégiaux. La Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC, 2019) relevait certaines préoccupations et soulignait qu'« [i]l n'y a aucune raison pour que des établissements publics se concurrencent les uns avec les autres pour offrir un diplôme d'études techniques spécifique déjà offert à proximité ou qui est en difficulté de recrutement » (St-Onge et Vidal 2021).

Ajoutons à cela la complexité liée à la mise sur pied de la formation à distance, comme le choix des méthodes pédagogiques optimales pour la formation à distance et celui des médias et de leurs impacts sur l'accessibilité (Page 2014).

Ainsi, si la formation à distance peut sembler une bonne idée pour garantir l'accessibilité aux études supérieures, son déploiement n'est pas à prendre à la légère. La FECQ tient à rappeler quelques conditions gagnantes du déploiement du campus numérique, qui tarde d'ailleurs à se faire :

- Créer des espaces de travail sur les campus conçus pour garantir l'accessibilité à du matériel technologique;
- Doter chaque cégep d'une quantité suffisante d'ordinateurs disponibles pour la population étudiante;
- Continuer à offrir des alternatives à la formation entièrement en ligne;
- Qu'une formation de mise à niveau soit obligatoire pour toutes les personnes enseignantes qui souhaitent se lancer dans la FAD, puisque les pratiques pédagogiques sont fort différentes à distance (Fédération étudiante collégiale du Québec 2018).

Rappel de positions

CASC 892 *Qu'une formation de mise à niveau sur l'enseignement à distance et l'utilisation des outils du eCampus, financée par le MEES, soit obligatoire pour toute personne qui doit donner un cours à distance.*

CASC 897 *Qu'un investissement soit dédié uniquement à la création d'espaces de travail collaboratifs conçus pour les études à distances et que cet investissement soit suffisant pour que chaque établissement puisse créer au moins un de ces espaces.*

CASC 898 *Que chaque établissement collégial ait un accès internet haute vitesse et une quantité suffisante d'ordinateurs disponibles pour la population étudiante.*

CASC 899 *Que les établissements continuent d'offrir des alternatives à la formation entièrement par internet, par exemple par correspondance, pour les régions sans accès internet haute vitesse.*

CONCLUSION

En terminant, la Fédération souhaite que cet avis fasse écho au ministère de l'Enseignement supérieur et que la voix des étudiantes et des étudiants soit prise en compte dans l'accessibilité aux études supérieures. Plus que jamais, il importe de valoriser la place des cégeps dans l'éducation québécoise et fournir aux étudiant.es les outils nécessaires pour y accéder.

La première section s'intéresse d'abord à l'accessibilité financière aux études supérieures. On y propose des modifications à l'aide financière aux études afin d'augmenter l'accessibilité au programme de prêts et bourses, et donc, lever les obstacles financiers à l'entreprise des études supérieures. La Fédération est d'avis qu'il faut agir sur le paramètre de « contribution du ménage », puisque les données prouvent que la contribution des parents aux études de leur enfant ne correspond pas à ce qui est attendu financièrement d'eux. Pour cette raison, la FECQ propose trois solutions : réduire la contribution attendue des parents, inclure la contribution parentale au revenu d'impôt provincial et rendre l'indépendance financière des parents progressive plutôt que binaire. La Fédération propose aussi d'augmenter l'accessibilité au Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires en rendant d'autres programmes d'études admissibles à celui-ci.

La deuxième partie adresse des recommandations quant à l'accessibilité socioéconomique aux études supérieures. La Fédération se concentre sur deux paliers, soit l'accessibilité aux études des parents-étudiants ainsi que la diversification des processus de sélection aux programmes contingentés du baccalauréat. La Fédération considère que les établissements d'enseignement supérieur doivent se doter de politiques de conciliation travail-famille-étude pour rendre les milieux collégiaux inclusifs des parents-étudiants. Puis, si l'on souhaite réellement diversifier les profils

d'étudiant.es dans nos universités, il est essentiel de réformer les processus de sélection aux programmes contingentés du baccalauréat et de s'éloigner de la cote de rendement au collégial.

Par la suite, la Fédération s'intéresse à l'accessibilité géographique. Un grand moyen d'action pour garantir l'accessibilité géographique aux études supérieures, aux yeux de la Fédération, est de rééquilibrer l'effectif étudiant entre les cégeps de grands centres et les cégeps de région. Pour ce faire, le Programme de mobilité interrégionale constitue la clé. Cependant, si l'on souhaite qu'il assure les retombées escomptées, il faut d'abord que ce programme soit connu. C'est pour cette raison que la Fédération souhaite que la promotion du programme soit assurée au national. Cela permettrait d'augmenter les retombées, et donc, de mieux répartir les étudiant.es entre les cégeps.

En terminant, la Fédération émet des réserves quant à la formation à distance comme moyen de rendre l'accessibilité aux études supérieures accrues. S'il est vrai que la FAD constitue une façon de lever les barrières temporelles et spatiales à l'enseignement supérieur, ce n'est pas l'ensemble des étudiant.es qui bénéficient des ressources nécessaires à la réalisation de la FAD. De plus, celle-ci entraîne un lot d'enjeux pédagogiques qui doivent être adressés. La Fédération propose, entre autres, de créer des espaces technologiques sur les campus pour garantir l'accessibilité à du matériel technologique et de rendre obligatoire une formation de mise à niveau pour les personnes enseignantes qui souhaiteraient se diriger vers la FAD.

La Fédération souhaite que cet avis puisse marquer le chantier sur l'accessibilité aux études supérieures de la voix étudiante et contribuer à une meilleure accessibilité à l'éducation pour tout.es.

RAPPEL DE RECOMMANDATIONS & POSITIONS

1. *Que le Programme d'aide financière aux études soit modifié afin que la contribution parentale soit incluse à la déclaration de revenus d'impôt provinciale afin de s'assurer que la population étudiante ait accès à ces sommes.*
2. *Que le statut d'indépendance des parents soit reconnu comme étant progressif plutôt que binaire afin que la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études diminue graduellement au cours du parcours scolaire d'une personne étudiante.*
3. *Que dans le cadre du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires, la bourse soit remise en intégralité au cours de la période de stage, et non partiellement conditionnelle à la réussite, afin de garantir une meilleure accessibilité financière aux études des stagiaires.*
4. *Que le gouvernement du Québec cesse de moduler les Programmes d'aide financière aux besoins du marché du travail, puisque cela peut engendrer des iniquités dans le réseau collégial.*
5. *Que l'Assemblée nationale assure le cheminement législatif du projet de loi n° 791 afin de l'adopter avant la fin du mandat du gouvernement actuel.*
6. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec le ministère de la Famille, rédige un guide de rédaction de politique de CTFÉ afin que celles-ci cernent l'intégralité de la question de la CTFÉ.*
7. *Que soit ajoutée au régime budgétaire et financier des cégeps une enveloppe spécifique pour la mise en place de politiques de conciliation travail-famille-étude et la mise en application de celles-ci afin de s'assurer que les établissements collégiaux puissent devenir des milieux scolaires inclusifs des parents-étudiants.*

BIBLIOGRAPHIE

- Ministère de l'Enseignement supérieur. «Régime budgétaire et financier des cégeps: Année scolaire 2021-2022.» Québec, 2021.
- Bureau de coopération interuniversitaire. «Tableau comparatif des critères de sélection des candidatures évaluées sur la base du DEC aux programmes contingentés de baccalauréat, 2020-2021.» Montréal, 2020.
- Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur. *Près de 22 000 nouvelles places dans les cégeps francophones de Montréal d'ici 10 ans.* Québec, 18 juin 2021.
- Conseil supérieur de l'éducation. «Les collèges après 50 ans: regards historique et perspectives.» Québec, 2019.
- Duhaime, Éric N. *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial.* Rapport de recherche, Montréal: Institut de recherche en économie contemporaine, 2018.
- Fédération étudiante collégiale du Québec. «Avis sur le Programme de mobilité interrégionale.» Montréal, 2021.
- Fédération étudiante collégiale du Québec. «Derrière ton écran.» 2021.
- Fédération étudiante collégiale du Québec. «Mémoire sur le eCampus.» 2018.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. «Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.» Québec, 2018.
- . «Stages étudiants: Portrait, enjeux et pistes de solutions.» Québec, Québec: Gouvernement du Québec, 2019.
- Ministère de l'Enseignement supérieur. *Plan d'action pour la réussite en Enseignement supérieur.* Québec: Gouvernement du Québec, 2021.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. «Cahier thématique: L'accessibilité et la participation aux études supérieures.» Québec, 2012.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. «Tableau des prévisions par région (2017-2026).» 2017.
- Ministère de l'Enseignement supérieur. «Rapport du chantier eCampus: FAD enseignement supérieur.» Québec, 2020.
- Page, Violaine. «Accessibilité aux études supérieures et formation à distance.» *Pédagogie collégiale*, 2014.
- St-Amant, Pier-André Bouchard. *Quelques suggestions de réforme au régime de prêts et bourses.* Montréal: École nationale d'administration publique, 2021.
- St-Onge, Marianne, et Marjorie Vidal. *Les principaux enjeux entourant la formation à distance au collégial et en enseignement supérieur : Des considérations avant, pendant et après la pandémie.* Institut de recherche en économie contemporaine, 2021.

Tremblay, Diane-Gabrielle. *La CFTE dans les établissements d'enseignement du Québec : initiatives et mesures des universités et cegep*. Québec: TÉLUQ, 2021.

Union étudiante du Québec. «Modifications aux programmes d'aide financière aux études.» 2019.

Université de Montréal. «Plan d'action pour l'équité et l'inclusion 2020-2023.» Montréal, 2020.

Université McGill. *Politique d'admission*. s.d. <https://www.mcgill.ca/law/fr/bcl-jd/guide-admissions/politique-dadmission>.

Wendlissida, Élisé Minigou, Valérie Vierstraete, et Éric Yergeau. *Difficultés financières et persévérance aux études postsecondaires: un état de la question*. Sherbrooke: Université de Sherbrooke, 2011.